



BADMINTON CLUB DE LA BATIE-NEUVE

Siège social : **Mairie, Le Village * 05230 – LA BÂTIE-NEUVE**

Parue le 09 Octobre 2010 sous le n°20100041

RÈGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI :

Bâtie Bad' Tour 7^{ème} Edition

Les 19, 20 et 21 Avril 2025

Article 1 : AUTORISATION & ORGANISATION du TOURNOI

Il est autorisé par la FFBaD sous le numéro : **autorisation en cours**. Il est organisé par le Badminton Club Bâtie-Neuve 05 (BCBN05).

Article 2 : RÈGLES & RÈGLEMENTS du TOURNOI

Il se déroule selon les principes sportifs du guide du badminton de la FFBaD : règles du jeu avec ses recommandations aux officiels techniques, Règlement Général des Compétitions (RGC), code de conduite des joueurs et conseillers et de ce règlement particulier décrit ci-après. Ce tournoi, ouvert aux joueurs **MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS & VETERANS**, se disputera dans la catégorie **SENIORS** des disciplines suivantes : en **Simple** le Samedi, en **Double Homme** ou **Double Dame** le Dimanche, et en **Double Mixte** le lundi avec des phases préliminaires en poules dans 1 salle (7 terrains de double en synthétique/sol souple). Dans chaque discipline, si le nombre d'inscrits le permet, seront joués des matchs pour la troisième place. Dans chaque discipline, les tableaux seront dénommés Tableau Série 1 (meilleures cotes) à Tableau Série X (en fonction des inscriptions) (moins bonnes cotes). Les joueurs des séries N2 à NC peuvent s'inscrire à la compétition.

Article 3 : RÈGLEMENT MÉDICAL

Tout joueur en **arrêt de travail ou de maladie**, OU pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi ci-dessus) d'un médecin. Tout joueur en **possession d'une ordonnance médicale** indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre : **Benjamin TOCON** avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle anti dopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En **cas de contrôle anti-dopage positif** consécutif à

ce tournoi, les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au club organisateur à ses frais.

L'ensemble des personnes présentes dans l'enceinte devront adopter toutes les précautions vis-à-vis des conditions sanitaires en vigueur.

Article 4 : SANCTION, FORFAIT & REMPLACEMENT

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Chaque participant **inscrit au tournoi** doit connaître les **sanctions encourues** par un joueur ayant déclaré **"FORFAIT"** après la date de tirage au sort (voir **article** «forfaits» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la FFBaD). **En cas de forfait**, Il devra prévenir le club organisateur et/ou le JA de sa non-participation (si le comité d'organisation/JA n'est pas prévenu **et/ou** sans réception d'un justificatif **et/ou** avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi : les droits d'engagements ne seront pas remboursés) **et** adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les **5 jours**, les pièces justificatives, à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA. **En cas d'absence d'email, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le Juge Arbitre.** Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non participation dans la discipline concernée.

Article 5 : LIMITATIONS & REGROUPEMENT d'INSCRIPTIONS

Le comité d'organisation, avec l'accord du Juge Arbitre : **Benjamin TOCON**, se réserve le droit de modifier le nombre d'inscriptions dans toute discipline de toute série et de **procéder** à une fusion de séries d'une même discipline en cas d'inscriptions insuffisantes. Sauf en **cas de désistement** d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort. En **cas d'arrêt définitif** du tournoi en



cours de son déroulement, les **droits d'engagements** ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

Article 6 : CONDITIONS d'INSCRIPTION

Tout joueur, **de toute la France**, inscrit à ce tournoi doit **être en règle**, avec la FFBaD et doit **être en possession** de sa licence **2024 - 2025** et d'un **avis médical** éventuel pour jouer en seniors, au plus tard, le **jour du Tirage Au Sort**. Les joueurs pourront **s'inscrire** pour **3 disciplines** différentes (sur trois jours différents) dans **3 séries** de classement. La date d'inscription fera foi pour la **prise en compte** et pour la **clôture des inscriptions** fixée au **13 Avril 2024**.

Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses (Finalistes & Vainqueurs) seront remises à l'issue de chaque journée (dernière finale jouée) ou à compter de 18h00 à la fin de chaque finale, dès lors que la dernière finale doit être lancée après 18h00 (échancier actualisé de la journée). Fin du tournoi prévue (avant confection de l'échancier définitif), au plus tard, le samedi et le dimanche **vers 20h00** et le lundi **vers 19h00**.

Article 7 : MODALITES d'INSCRIPTION

Les inscriptions d'un montant de : **20 €** pour 1 discipline ou **23 €** pour 2 ou 3 disciplines, ne **seront prises en compte** qu'à partir de la réception de leur règlement financier, via Badnet. Les **conséquences des erreurs** relevant des **seuls formulaires d'engagements obligatoires et fournies** par le club organisateur non lisibles et/ou non complétées selon les directives mentionnées, **seront supportées** par le joueur du club en cause. Toute **modification** d'inscription doit être **précisée** par courrier et/ou par email par le responsable du club mentionné sur les formulaires.

Article 8 : INSCRIPTION pour les MINEURS

Conformément au RGC relatif à un joueur mineur, celui ci doit être accompagné d'un adulte responsable, désigné sur le formulaire d'engagement du tournoi 2025 et présent pendant toute la durée de la compétition (voir aussi l'article **13** du présent règlement particulier). Le responsable du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage et devra disposer d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement d'un mineur.

Le Juge Arbitre **doit interdire** la compétition à un joueur mineur se présentant **sans adulte responsable** au tournoi.

Article 9 : TETES de SERIES & TIRAGE au SORT

Les têtes de séries voire les têtes de poules **seront déterminées** à partir du classement de la FFBaD, pour chaque série et discipline, de la semaine N°16 du tirage au

sort qui aura lieu le **13 Avril 2025** à LA BÂTIE-NEUVE (05230). Le CPPH retenu sera celui du **13 Avril 2025**. Le logiciel BADnet sera utilisé pour la confection des tableaux et la gestion de la compétition.

Article 10 : ÉCHÉANCIER

Tous les joueurs seront convoqués **30 minutes** au minimum avant l'heure prévue pour leur 1^{er} match. Les échanciers de chaque jour **sont donnés** à titre d'information et **pourront être modifiés** pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent **les horaires et l'ordre des matches** sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être **appelés une heure maximum avant** l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Article 11 : ARBITRAGE

Les matchs se joueront en **auto-arbitrage** jusqu'aux finales incluses (avec si possible un arbitre ou faisant office). Cependant, tout joueur pourra **faire appel au Juge Arbitre**, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible **et si nécessaire**, un arbitre (ou faisant office).

Article 12 : JUGE-ARBITRE & GEO

Le Juge Arbitre : **Benjamin TOCON (FFBaD - Mail : benjaminsacon@yahoo.fr)** est désigné par le comité d'organisation. Ces décisions sont sans appel pendant la durée du tournoi. Le Juge Arbitre a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des règlements cités à l'**article 2** du présent règlement particulier. Le GEO principal du tournoi est CATTE Geoffroy (**PACA - 06711634**).

Article 13 : RESPONSABILITES des JOUEURS

Tout participant, y compris les mineurs avec leur adulte responsable, devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée chaque jour du tournoi. Si un joueur **quitte la salle**, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi l'**article 15** du présent règlement particulier). Tout joueur inscrit au tournoi devra respecter le code de conduite des joueurs de la FFBaD et pourra **demandeur l'avis du Juge Arbitre** et éventuellement **contester cet avis** en portant réclamation sur le rapport du Juge Arbitre **et** en adressant une lettre à la Commission Compétition compétente pour une réception dans les **8 jours** suivant la fin du tournoi.



Article 14 : ACCÈS au PLATEAU DE JEU & au TERRAIN

Seuls auront **accès au plateau** de jeu, les joueurs **inscrits au tournoi** et appelés par la table de marque, non blessés constaté(s) visuellement par le Juge Arbitre, devant disputer leur match, les conseillers (2 personnes au maximum par ½ terrain avec une tenue correcte y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds : voir code de conduite des entraîneurs affichée le jour du tournoi) **assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain** si le score est à 11 points la 1^{ère} fois ou lorsque le joueur **aura changé de demi terrain** à la fin du set, les membres du club organisateur, le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical **autorisé par le Juge Arbitre. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat** (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la **permission** du Juge Arbitre, sous peine de **recevoir un carton jaune la 1^{ère} fois**.

Article 15 : TEMPS

Les joueurs **disposent** de 4 minutes de temps de préparation (dit temps d'échauffement) pour **se rendre** sur l'un des 7 terrains désigné **et débiter** leur match : temps pris entre le 1^{er} **appel du match** par la table de marque **et le début** du match (test des volants compris **et fait** dès l'arrivée sur le terrain). **Passé ce délai**, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "**forfait**" par le Juge Arbitre. Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu faute de quoi ils **pourront être "disqualifiés"** par le Juge Arbitre.

Le temps minimum de **repos** entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

Article 16 : TENUE, VOLANTS & ACCESSOIRES

Une **tenue** de badminton (**maillots & shorts**), conforme au RGC de la FFBaD en vigueur, **est exigée** sur les terrains pour toutes les séries. La **publicité sur la tenue** doit être également conforme au RGC de la FFBaD en vigueur.

Le **volant officiel** est le : plume **VICTOR QUEEN** pour toutes les séries qui sera vendu au prix de **23 €** (la boîte de 12 volants). Une boîte du volant officiel devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux. Les joueurs **doivent jouer uniquement** avec des **volants plumes** conformément au RGC de la FFBaD. Les volants sont **à la charge des joueurs de façon équitable (partage)**. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les **accessoires nécessaires** à son match (2 raquettes conseillées). Les volants des finales sont offerts par le **Badminton Club Bâtie Neuve**.

Article 17 : FAUTES & LETS

Voir feuille « Lets & Fautes du tournoi » affichée dans la salle le jour du tournoi au côté de ce règlement particulier.

Article 18 : DROIT D'IMAGE

Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi.

Toute personne désirant user de son droit absolu **de s'opposer** à l'utilisation de son image doit le faire connaître **au plus tard** lors de sa 1^{ère} arrivée dans la salle du 1^{er} jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Article 19 : ADOPTION du REGLEMENT

Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier, supervisé par le Juge Arbitre, dans la totalité de ses articles.

Le comité d'organisation du tournoi et le Juge Arbitre remercient par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement particulier, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous et vous souhaite une bonne compétition.